

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00201 Numéro SIREN : 849 865 712 Nom ou dénomination : A2G

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2021 sous le numéro de dépôt 2667

SAS A2G
185 IMP DU REBEAU

12200 MORLHON LE HAUT

COMPTES ANNUELS

Exercice du 15/04/2019 au 31/03/2020

x Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2020	Net au
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements	600		600	
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	25 179		25 179	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 386		2 386	
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Total	28 165		28 165	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	28 165		28 165	

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

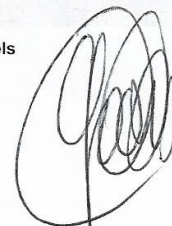
	Net au 31/03/2020	Net au
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	2 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	12 585	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	14 585	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires	574	
Associés et dettes financières diverses	2 631	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 529	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 391	
Dettes fiscales et sociales :		
· Personnel	403	
· Organismes sociaux	588	
· Etat, impôts sur les bénéfices		
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 464	
· Etat, obligations cautionnées		
· Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	13 580	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	28 165	

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT

	du 15/04/2019	%	du	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/03/2020	CA	au	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	53 114	100,00				
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total	53 114	100,00				
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	26 711	50,29				
Variation de stock (mat. premières)	-600	-1,13				
Autres achats & charges externes	6 415	12,08				
Total	32 526	61,24				
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	50	0,09				
Salaires et traitements	5 583	10,51				
Charges sociales	2 367	4,46				
Dotations amortissements, dep. et prov.						
Autres charges	3	0,01				
Total	8 002	15,07				
Résultat d'exploitation	12 585	23,69				
Produits financiers						
Charges financières						
Résultat financier						
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	12 585	23,69				
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	12 585	23,69				

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels



A2G SASU

INVENTAIRE Au 31/03/2020.

Disjoncteur 10A	X 10	56,40
Disjoncteur 16A	X 10	56,40
Disjoncteur 20A	X 10	56,40
Interrupteur Différentiel		
40 A 30 mA	X 2	61,50
63 A 30 mA	X 2	83,16
Gaine		
3G1,5	X 2	137,60
3G2,5	X 1	89,40
Prise de courant	X 10	20,00
Interrupteur	X 10	21,30
Double interrupteur	X 2	10,66
Poussoir	X 3	9,87

Total HT 602,69 euros

Geoffroy GEORIS



A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 185, Impasse du Rebeau, 12200 MORLHON LE HAUT
849865712 RCS RODEZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 12 585,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 585,23 euros

Bénéfice de l'exercice	12 585,23 euros
Montant de la réserve légale avant dotation	0,00 euro
Dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du montant du capital social	200,00 euros
Montant de la réserve légale après dotation	200,00 euros
Solde restant après dotation	12 385,23 euros
Montant du compte « autres réserves » avant affectation	0,00 euro
Affectation du solde restant en totalité au compte « autres réserves »	12 385,23 euros
Montant du compte « autres réserves » créditeur après affectation	12 385,23 euros
Solde restant après affectation	0,00 euro

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

X 

A2G
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 185, Impasse du Rebeau, 12200 MORLHON LE HAUT
849865712 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le MARDI QUINZE SEPTEMBRE,
A DIX HEURES AU SIEGE SOCIAL,

Monsieur Geoffroy GOORIS,
demeurant 185, Impasse du Rebeau, 12200 MORLHON LE HAUT,

Associé unique de la société A2G,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Geoffroy GOORIS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des

dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 12 585,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 12 585,23 euros

Bénéfice de l'exercice	12 585,23 euros
Montant de la réserve légale avant dotation	0,00 euro
Dotation de la réserve légale à hauteur de 10% du montant du capital social	200,00 euros
Montant de la réserve légale après dotation	200,00 euros
Solde restant après dotation	12 385,23 euros
Montant du compte « autres réserves » avant affectation	0,00 euro
Affectation du solde restant en totalité au compte « autres réserves »	12 385,23 euros
Montant du compte « autres réserves » créditeur après affectation	12 385,23 euros
Solde restant après affectation	0,00 euro

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé unique déclare avoir perçu, au cours de l'exercice écoulé, en sa qualité d'unique mandataire social et au titre de son statut d'assimilé salarié, une rémunération brute qui s'est élevée à un montant de 5 582,76 euros.

Il a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, tels qu'ils figurent dans l'état annexé au présent procès-verbal.

SIXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'autoriser les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

SEPTIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Geoffroy GOORIS
Président et associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several loops and a final flourish. A small 'x' is written above the signature.